



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### Du Lundi 24 Février 2020 à 14 heures 00

Convocation du 17.02.2020

L'An deux mille vingt, le 24 Février, le Conseil Municipal de MORTEMART, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole GONTIER, Maire.

A été désigné **secrétaire de séance** : M. GAUCHON Alain

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 17.02.2020.

**Présents** : M<sup>me</sup> GONTIER Nicole, M. GAUCHON Alain, M. CAILLAUD Didier, M. BAXTER Charles, M<sup>me</sup> JEANNET Solange, M<sup>me</sup> JUBB Noëline, M<sup>me</sup> ZELMAR Michelle.

**Absents excusés** : M<sup>me</sup> BARRET M. Catherine.

M. GUIONNET Alain qui donne pouvoir à M<sup>me</sup> GONTIER

**Absent** : M. COYAT Gérard

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 09 Décembre 2019 a été approuvé à l'unanimité.

M<sup>me</sup> GONTIER demande à l'Assemblée que soit inscrit à l'ordre du jour la participation aux frais de fonctionnement de l'école de PEYRAT de BELLAC pour 1 enfant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accède à cette demande.

M<sup>me</sup> GONTIER fait part des remerciements écrits de M<sup>me</sup> BRANDY ainsi que ceux de tous les destinataires d'un colis de fin d'année et des parents, pour les cadeaux offerts à leurs enfants.

**L'ordre du jour a été consacré aux points suivants :**

#### **Approbation des comptes administratifs 2019**

#### **Approbation des comptes de gestion 2019**

#### **Affectation des résultats**

M<sup>me</sup> REVEILLERE présente les comptes administratifs, les comptes gestion et l'affectation des résultats qui ont été approuvés à l'unanimité.

#### **Résiliation du bail du logement Place Royale :**

M. CHAUVET nous a donné congé de son logement 2 Place Royale avec effet au 30 Avril 2020.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M<sup>me</sup> GONTIER à résilier son bail, à restituer la caution suivant l'état des lieux.

#### **Baux pour location d'un atelier et d'un logement :**

M<sup>me</sup> GONTIER propose de louer l'atelier n° 1 à M. BRAS Patrick demeurant 13 Rue du Moulin Neuf 44210 Pornic à partir du 1<sup>er</sup> Mars 2020 pour un loyer de 235 € mensuels sans les charges.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M<sup>me</sup> le Maire à signer le bail.

M<sup>me</sup> GONTIER propose ensuite de louer le logement 9 bis Rue des Carmes (rez-de-chaussée de l'usine) à M. GAUBERT Olivier demeurant à ORADOUR sur GLANE pour un loyer mensuel de 350 € sans les charges.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise M<sup>me</sup> le Maire à signer le bail.

#### **Location des salles polyvalentes pour les expositions d'été :**

M<sup>me</sup> GONTIER propose au Conseil Municipal de valider les demandes de location des salles polyvalentes pour la saison estivale au même tarif que l'an passé.

#### **Pour la salle 1**

-M<sup>me</sup> CHABREYROU du 14 au 28 Juin

-M<sup>me</sup> DAVID du 26 Juillet au 16 Août

-M<sup>me</sup> MALINVAUD et M. ROSSANDER du 17 au 31 Août.

#### **Pour la salle 2**

-M<sup>me</sup> MOUCHOT du 14 Juillet au 15 Août

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M<sup>me</sup> le Maire à signer les conventions avec les artistes.

#### **Avancement de grade de l'Agent Administratif :**

M<sup>me</sup> REVEILLERE Patricia passe d'adjoint Territorial Principal de 2° classe à Adjoint Territorial Principal 1<sup>ère</sup> classe. Cet avancement est approuvé à l'unanimité.

**Demande d'avis sur le projet de méthanisation agricole sur la commune de PEYRAT de BELLAC :**

M<sup>me</sup> GONTIER expose le projet de méthanisation qui doit être implanté au lieu-dit « Beau Site » commune de PEYRAT de BELLAC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

**Habilitation au CDG pour un contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion :**

Ce contrat arrive à échéance le 31 Décembre 2020.

Le CDG sollicite l'autorisation de mise en œuvre pour le compte de la commune des procédures de mise en concurrence dans le cadre de renouvellement de ce marché.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Centre de Gestion à souscrire pour notre collectivité ce contrat d'assurance.

**Cotisation 2020 à BMPAH (BELLAC-MEZIERES-Personnes Agées et ou Handicapées) :**

La participation est de 2,10 € par habitant soit 226 € pour notre commune.

**Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école de PEYRAT de BELLAC :**

Le transport scolaire concerne les activités scolaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote la participation aux frais de fonctionnement de l'école de PEYRAT de BELLAC pour un montant de 263 € TTC pour un mi-temps pour l'année scolaire 2018/2019.

**Divers :**

Accueil des américains : RICK STEVES

M<sup>me</sup> GONTIER propose qu'ils soient accueillis dans la salle 1 pendant 1h30 environ.

Marché Campagnard :

Comme les années précédentes le Conseil Municipal à l'unanimité accepte d'accueillir le marché campagnard du 05 Juillet au 06 Septembre.

Vitraux de l'église :

Le permis de construire a été accordé avec des préconisations des Bâtiments de France et des Monuments Historiques. M. BAGUET établira un cahier des charges qui devra être validé par les Monuments Historiques.

Il faudra déposer une demande de subvention auprès de la DRAC et un complément de subvention auprès du Conseil Départemental.

- prix des phases suivantes= 960 + 1280= 2240 € et 6 % du montant des travaux.

Les travaux effectués en 2019

-enfouissement des réseaux

- mise en peinture des fenêtres et portes des ateliers (côté Ouest) au Couvent des Carmes terminée.

- réalisation de la salle de bain au logement Rue du Tram.

- installation de VMC dans les salles d'eau des 2 autres logements communaux.

- nettoyage des 2 réservoirs du captage.

- réfection de la toiture du logement Rue des Carmes.

Informations :

Renoir donné par A. VALLAT à la commune : demande faite le 15.01.2018 auprès de 3 experts dont la conclusion est qu'il s'agit donc d'un authentique faux.

Collecte des ordures ménagères :

A partir du mois de Mars, la collecte aura lieu le jeudi.

Avant de clôturer la séance à 15h30, M<sup>me</sup> le Maire a remercié les conseillers municipaux pour leur implication dans la vie communale et M<sup>me</sup> REVEILLERE pour son professionnalisme et son efficacité.

La séance est levée à 15h 30.